

Plus loin, M. l'Orateur Michener cite une décision antérieure de M. l'Orateur Macdonald et je voudrais que celle-là soit aussi consignée au compte rendu. La voici:

Je pourrais signaler à l'honorable député bien d'autres commentaires et de nombreuses décisions rendues par l'Orateur. Il y en a une de M. l'Orateur Macdonald qui figure à la page 243 des *Journaux* du 4 avril 1951. Il a statué que l'on ne peut proposer un amendement tendant à attribuer à un comité des pouvoirs plus étendus que ceux dont il est fait mention dans l'avis de motion.

Il y a une autre décision de M. l'Orateur Macdonald qui figure à la page 67 des *Journaux* du 2 novembre 1951. Voici ce qu'il a déclaré alors:

«J'ajoute que si le ministre lui-même proposait un amendement élargissant la portée de la résolution, je ne saurais en autoriser l'examen sans le consentement unanime de la Chambre.»

Il me semble que je dois aujourd'hui me conformer à un commentaire très semblable et je dois, bien qu'à regret, décider que l'amendement est inadmissible pour les raisons que j'ai données.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dois-je alors supposer que Votre Honneur va réfléchir à l'amendement du député de Winnipeg-Nord?

M. l'Orateur suppléant: Comme je l'ai dit plus tôt, par courtoisie envers le député de Winnipeg-Nord, je devrais accorder au moins autant de considération à son amendement que j'en ai donné au premier, et je serai plus tard en mesure de rendre une décision à propos de la motion dont la Chambre est saisie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme elle renferme deux sujets, vous devriez peut-être l'étudier deux fois plus.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je réfléchirai à la remontrance de Votre Honneur. Je me rends compte dans quel sens vous inclinerez pendant l'étude de l'amendement.

Votre Honneur constatera que je me suis levé très lentement. Je pensais qu'il y aurait sûrement un député ministériel qui viendrait à la rescousse du ministre. Il est assis là-bas, délaissé, solitaire et isolé. Il y a à la Chambre huit députés ministériels; il n'y en a jamais eu autant cet après-midi durant l'examen de cette motion, et pas un d'entre eux n'a jugé bon de prendre la parole pour appuyer la proposition que le ministre a présentée à la Chambre. Nous avons aperçu tantôt le député de York-Est (M. Otto). Nous voyons maintenant le député de York-Ouest (M. Givens) ainsi que le député de York-Centre (M. Walker). Les députés qui viennent de cette région où on s'intéresse vraiment à l'effet de

[M. l'Orateur suppléant.]

l'inflation prendront sûrement la parole avant la fin du débat pour nous dire qu'ils appuient cette proposition inusitée et extraordinaire que renferme la motion du ministre.

• (5.10 p.m.)

Or je le répète, je suis simplement renversé de constater que le ministre ne peut, en ce moment, trouver d'appuis dans son propre parti en faveur de cette motion. C'est peut-être, entre autres raisons, que la motion est une fraude en quelque sorte, comme le ministre dont le ministre a l'honneur d'être le titulaire. Sauf ces aspects orthodoxes qui ont déjà fait auparavant le sujet d'autres activités ministérielles, j'ai l'impression qu'il s'agit d'un ministère conçu dans la fraude, né dans la honte, et nourri dans l'hypocrisie. Pendant tout ce temps, le ministre et son prédécesseur, qui le premier a attiré l'attention du public et de la Chambre sur ce ministère, ont tenté de convaincre la population qu'il remplissait une fonction, qu'il guiderait le pauvre malheureux consommateur dans le dédale de tous les problèmes qui pourraient le confronter au cours des quelques prochaines années.

Monsieur l'Orateur, c'est un ministère qui cherche à obtenir par de faux-semblants 10 millions de dollars de la population du Canada—le ministère des faux-semblants au rythme de 10 millions de dollars—et j'exclus naturellement de ses prévisions budgétaires les postes qui se rapportent à d'autres fonctions orthodoxes ou régulières du ministère et dont s'occupaient antérieurement d'autres ministères. En consultant le rapport annuel, j'ai découvert que l'une des principales additions se trouvait sous la rubrique «Ministère de l'information et des relations publiques». Je cite:

Au cours de l'année financière 1968-1969, le service des renseignements et des relations publiques a ajouté deux éléments à son organisation. Un service des relations des media et un service d'éditionnel.

Le service des relations des media a été établi pour coordonner les relations avec tous les organes d'information du Canada grâce à des rencontres continues avec les membres de ces organes, des conférences de presse, des entrevues, des communiqués officiels et une documentation sur l'activité législative et les travaux du ministère.

Cela se poursuit sur quatre ou cinq autres paragraphes. C'est une excellente preuve à l'appui des accusations que j'ai portées contre le ministre, pas à titre individuel, pas en sa qualité de député, mais quant à la responsabilité qui lui incombe d'administrer les affaires de ce ministère, qui n'ajoute rien à la protection des consommateurs du pays. Monsieur